



Code de conduite professionnelle et de déontologie

2022



Notre vision

**Tout le monde mérite de se sentir mieux,
en meilleure santé et plus fort.**

**Nous créons des solutions pour que les gens
puissent profiter de la vie.**



Notre mission

**Faire progresser la technologie clinique
essentielle au rétablissement de la vie
de tous les jours.**

Nos valeurs

Curiosité :

Nous cherchons d'abord à comprendre, puis à innover afin de proposer des solutions à l'entreprise, à ses clients et aux patients que nous servons.

Responsabilité :

Nous sommes infatigables et persévérants dans notre esprit d'innovation, notre service et notre engagement envers les patients, les professionnels de santé et les uns envers les autres.

Authenticité :

Nous sommes honnêtes et transparents dans la manière dont nous communiquons avec les membres de notre équipe, les professionnels de santé et les patients qu'ils servent.

État d'esprit de développement :

Nous avons un état d'esprit de développement qui nous permet de rechercher des opportunités, de prendre des risques et d'apprendre dans la poursuite de notre réussite personnelle et professionnelle.



Nous assumons la responsabilité personnelle de témoigner d'un engagement commun envers l'honnêteté, l'intégrité et la responsabilité dans le cadre de notre Mission.

Cher membre de l'équipe,

En tant que leader mondial des sciences de la vie, nous nous efforçons d'atteindre l'excellence dans tous les aspects de nos activités, notamment en termes de qualité et d'exactitude de notre travail au quotidien, dans nos interactions avec nos parties prenantes, dans nos rapports financiers et juridiques, et dans toutes nos autres pratiques commerciales. Chacun d'entre nous a le privilège de faire progresser la technologie clinique essentielle au rétablissement de la vie de tous les jours. Il est important de comprendre que ce privilège s'accompagne de responsabilités. Ce n'est pas seulement ce que nous faisons qui compte, c'est la manière dont nous le faisons qui nous rend vraiment performants.

Deux de nos valeurs fondamentales sont la responsabilité et l'authenticité. Nous sommes infatigables et persévérants dans notre esprit d'innovation, notre service et notre engagement envers les patients, les professionnels de santé et les uns envers les autres. Nous sommes honnêtes et transparents dans la manière dont nous communiquons avec les membres de notre équipe, les professionnels de santé et les patients qu'ils servent. Appliquer ces valeurs implique de respecter un strict Code de conduite professionnelle et de déontologie. Faire preuve d'honnêteté, d'intégrité et de responsabilité dans la manière dont nous nous conduisons et dont nous menons nos activités montre non seulement que nous prenons notre Mission au sérieux, mais sert aussi d'exemple pour l'ensemble de l'industrie ainsi que dans nos communautés.

Je m'engage, avec notre Conseil d'administration et l'équipe de direction de ZimVie, à maintenir une culture d'intégrité et de conformité au sein de ZimVie. Je m'attends également à ce que chacun d'entre nous assume personnellement la responsabilité de témoigner cet engagement commun dans le cadre de notre Mission. Veuillez utiliser ce Code comme point de départ pour guider et inspirer la manière dont vous vous représentez et représentez l'entreprise en tant que membre de l'équipe ZimVie.

Une fois de plus, merci pour tout ce que vous faites, dans la plus grande intégrité, pour créer des solutions qui aident les gens à se sentir mieux, en meilleure santé et plus forts jour après jour.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vafa Jamali'. The signature is fluid and cursive, written on a white background.

Vafa Jamali
Président-directeur général

Table des matières

Introduction	5		
Section 1	6	Section 4	20
Engagement vis-à-vis des Membres de notre équipe	6	Excellence réglementaire et en matière de qualité	20
Recrutement et développement	7	Notre engagement envers la qualité	20
Diversité sur le lieu de travail	8	Restrictions au commerce international	20
Conduite sur le lieu de travail et harcèlement sur le lieu de travail	9	Inspections gouvernementales et enquêtes	21
Santé, sécurité et environnement	10		
		Section 5	22
Section 2	11	Communications et interactions avec l'extérieur	22
Ce que nous attendons des membres de notre équipe	11	Communications institutionnelles	22
Courtoisies professionnelles (par ex., cadeaux et repas)	11	Pratiques publicitaires et marketing	23
Conflits d'intérêts	12	Informations exclusives et confidentielles	24
Opportunités professionnelles	12	Divulgations publiques	25
Dossiers de la société	13	Initiatives caritatives, pédagogiques et humanitaires	25
Utilisation des actifs de l'entreprise	14	Processus et contributions politiques	25
Documents soumis aux droits d'auteur et logiciels informatiques	14		
		Section 6	26
Section 3	16	Utilisation du Code	26
Agir avec intégrité	16	Signaler une violation potentielle ou avérée	27
Versements indus	16	Absence de représailles	28
Concurrence, traitement équitable et lutte antitrust	16	Conflits	29
Interactions avec les professionnels de santé	17	Déroгations	29
Délit d'initié	18		
Pratiques d'achat	18		
Attentes vis-à-vis des Partenaires professionnels	19		

Introduction

Le Code de conduite professionnelle et de déontologie de ZimVie (le « Code ») reflète notre mission, notre vision et nos valeurs et sert de fondement aux politiques et procédures de ZimVie.

Le Code s'applique à ZimVie, ses filiales et sociétés affiliées et à tous les membres de son équipe. (Aux fins du Code et d'autres politiques et procédures de conformité de ZimVie, les membres de l'équipe désignent l'ensemble des dirigeants, administrateurs et employés de ZimVie, de ses filiales et sociétés affiliées, ainsi que les effectifs intérimaires recrutés via les agences d'intérim et les prestataires indépendants qui exécutent des services pour ZimVie. Ces personnes sont collectivement désignées comme étant les membres de l'équipe).

ZimVie attend également de ses distributeurs, représentants commerciaux, partenaires de coentreprise et autres agents et représentants tiers qu'ils respectent le Code lorsqu'ils agissent en son nom ou pour le compte de la Société. Ces personnes sont collectivement désignées comme étant des partenaires professionnels.

Il est important que l'ensemble des membres de l'équipe et des partenaires professionnels lisent, comprennent et respectent le Code et les lois en vigueur.


Il est important de poser des questions

Si vous n'êtes pas sûr de savoir si une certaine activité respecte ou non le Code, posez-vous la question suivante :

« Cette activité aurait-elle des retombées positives sur ZimVie ? »

« Serais-je à l'aise si cette activité était connue du public ? »

Si la réponse à cette question est « non » ou « je ne sais pas », consultez votre responsable ou un représentant des services Juridique, Conformité des soins de santé ou Ressources humaines pour demander conseil.

 *Votre engagement envers les principes et les normes déontologiques décrits dans le Code permettra à ZimVie de continuer à intervenir en tant que leader de confiance sur le secteur.*

Pour signaler un problème avéré ou soupçonné, appelez le +1 800 461 9330 ou rendez-vous à l'adresse zimvie.com/speakup

Les membres de notre équipe sont notre ressource la plus importante.

Pour créer une culture du respect chez ZimVie, nous travaillons dur pour maintenir ouvertes les voies de communication en interne afin que les membres de l'équipe aient une meilleure compréhension de notre activité et de notre Mission et pour qu'ils puissent aller de l'avant avec une attitude gagnante, avec discipline et avec un sens de l'urgence.

Nous nous engageons à respecter l'ensemble des lois pour avoir un lieu de travail sain, sûr et libre de harcèlement. Ce faisant, nous aidons à préserver notre solide réputation dans le secteur de la santé et nous restons un employeur de choix.



Nous déployons des efforts importants pour maintenir ouvertes les voies de communication en interne afin que les membres de l'équipe aient une meilleure compréhension de notre activité et de notre Mission.

Recrutement et développement

Nous nous attachons à attirer et à retenir les meilleurs talents et à aider les membres de l'équipe à réaliser leur plein potentiel. Nous recrutons, rémunérons et promovons les personnes sur la base de leurs qualifications, de leur expérience et de leurs compétences. Nous ne proposons aucun emploi en vue d'obtenir ou de conserver de façon indue des contrats ou des avantages commerciaux. Nous ne recrutons pas des personnes qui figurent sur la Liste restreinte des parties de ZimVie, liste interne de personnes et d'entités avec lesquelles ZimVie choisit de ne pas faire affaire.

Nous fournissons aux membres de l'équipe le soutien et la formation nécessaires pour atteindre leurs objectifs identifiés. Nous examinons régulièrement la performance des membres de notre équipe et proposons une structure de rémunération qui leur permet de partager les réussites qu'ils contribuent à créer.

ZimVie donne également des opportunités d'évolution et de perfectionnement aux membres de l'équipe via la formation continue. Nous encourageons les membres de l'équipe à discuter avec leurs responsables ou superviseurs des opportunités spécifiques d'évolution de carrière.

Nous promovons un environnement de travail équitable et compétitif. ZimVie respecte les lois sur les salaires et les heures travaillées. Les responsables et les superviseurs doivent respecter ces lois et veiller à ce que nous le fassions également.

ZimVie s'engage à respecter les droits de l'homme, ainsi que la dignité et la vie privée des individus. Nous respectons le droit du travail et ne permettons pas que ZimVie ou ses partenaires professionnels prennent part à des activités donnant lieu au travail des enfants, au travail forcé ou au trafic d'êtres humains.



ZimVie donne des opportunités d'évolution et de perfectionnement aux membres de l'équipe via la formation continue.

Diversité sur le lieu de travail

ZimVie reste engagée à créer, soutenir et encourager des lieux de travail et des communautés diversifiés et égaux. Nous continuons d'encourager et d'adopter la diversité et l'inclusion au sein de notre équipe et de nos communautés et d'engager nos voix et nos ressources auprès de groupes communautaires, de plateformes commerciales et autres organisations unies pour favoriser un changement significatif et une amélioration durable.

Nous nous engageons à offrir des chances d'emploi égales à tous les membres de l'équipe sans égard à l'appartenance ethnique, la couleur, la croyance, la religion, l'origine nationale, la citoyenneté, le sexe, l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle, le statut matrimonial, la grossesse, l'âge, l'état de santé, le handicap et le statut militaire ou le statut d'ancien combattant.



Nous nous engageons à offrir des chances d'emploi égales à l'ensemble des membres de notre équipe.

Comportement et harcèlement au travail

Les membres de l'équipe jouent un rôle essentiel dans notre réussite. ZimVie accorde de l'importance et apprécie la diversité et la contribution unique de chaque membre de l'équipe. Nous ne tolérerons aucune forme de discrimination ou de harcèlement fondé sur un statut protégé, y compris une attention indésirable ou non désirée ou un comportement discriminatoire fondés sur l'appartenance ethnique, la couleur, la croyance, la religion, l'origine nationale, la citoyenneté, le sexe, l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle, le statut matrimonial, la grossesse, l'âge, l'état de santé, le handicap, le statut militaire ou le statut d'ancien combattant.

La notion de harcèlement couvre les comportements verbaux, non verbaux, physiques ou sexuels. Ce qu'une personne peut considérer comme inoffensif peut être perçu par une autre personne comme relevant du harcèlement et comme étant hostile, intimidant ou humiliant. N'oubliez pas : il peut y avoir un décalage entre l'intention et la perception. Ce n'est pas l'intention qui détermine ce qui est considéré comme un acte de harcèlement. Ce qui compte, c'est plutôt la perception raisonnable de la personne ciblée par ou soumise à l'activité. Dans les activités et interactions professionnelles avec autrui, les membres de l'équipe ne doivent pas prendre part à ce qui suit :

Les stéréotypes fondés sur l'appartenance ethnique, la religion, le sexe ou d'autres considérations ;

Les blagues ou gestes désobligeants ;

Le comportement physique ou verbal de nature sexuelle, raciste ou diffamatoire ;

L'intimidation physique ou les actes agressifs ;

L'humour de mauvais goût ;

La communication ou le fait de montrer des documents insultants sur le lieu de travail ou pendant des activités liées au travail.

En tant que membres de l'équipe, nous avons chacun un rôle à jouer pour créer un environnement de travail positif. Nos responsables et superviseurs jouent un rôle essentiel dans l'établissement d'une culture de l'appréciation, du respect, de l'équité et de la confiance qui contribue au bien-être physique et émotionnel des membres de notre équipe. Les responsables et superviseurs donnent l'exemple aux membres de l'équipe à travers leur comportement verbal et non verbal. De même, les membres de l'équipe doivent soutenir et contribuer à créer une expérience positive sur le lieu de travail, pour tout le monde.

Si un acte de harcèlement intervient sur le lieu de travail, les membres de l'équipe doivent signaler les incidents à leur responsable ou superviseur dans les plus brefs délais, aux Ressources humaines ou via le Numéro d'assistance Exprimez-vous de ZimVie.

 **En tant que membres de l'équipe, nous avons chacun un rôle à jouer dans la création d'un environnement de travail positif.**

Santé, sécurité et environnement

ZimVie s'engage à protéger la santé et la sécurité de ses clients, des membres de son équipe, du public et à préserver l'environnement.

ZimVie s'attache à fournir aux membres de son équipe un lieu de travail sûr et sain. Les membres de l'équipe sont conjointement responsables de préserver un tel lieu de travail en respectant les règles et pratiques de ZimVie en matière de santé et de sécurité. Ces règles et pratiques couvrent le signalement des accidents et blessures professionnels, ainsi que les équipements, pratiques et conditions de nature dangereuse.



Indépendamment de la situation, certains comportements sont inacceptables. La violence et les menaces ne seront pas tolérées. L'utilisation, la détention, la fabrication, la vente ou la distribution de drogues en violation des lois en vigueur ou de la politique de ZimVie sont interdites dans les locaux de la société et/ou en accomplissant ses tâches professionnelles. ZimVie attend des membres de l'équipe qu'ils s'acquittent de leurs obligations sans être sous l'effet de drogues ou de l'alcool.

ZimVie mène ses activités de façon écologique et durable afin de réduire les effets négatifs sur l'environnement. Nous respectons l'ensemble des lois environnementales en vigueur, y compris celles qui concernent les émissions atmosphériques, la pureté de l'eau et l'élimination des déchets.

 **ZimVie s'engage à protéger la santé et la sécurité de ses clients, des membres de son équipe, du public et à préserver l'environnement.**

Les membres de l'équipe sont censés faire ce qui convient et respecter le Code et les politiques et procédures de la Société lorsqu'ils accomplissent des tâches pour le compte de la Société.

Les membres de l'équipe contribuent directement au succès et à la réputation de ZimVie en appliquant leurs compétences uniques, leur sens des responsabilités et leur jugement éclairé. ZimVie attend des membres de son équipe qu'ils :

Se conduisent conformément à la Mission et aux Valeurs de la Société ;

Respectent une norme d'honnêteté ;

Assument la responsabilité liée à leur poste et qu'ils répondent de leur travail ;

Qu'ils gèrent convenablement les ressources de la société.

Gestes d'entreprise (par ex., repas et voyages)

Des courtoisies professionnelles (comme les repas et les voyages) peuvent être offertes ou acceptées conformément aux politiques et procédures de la Société. ZimVie estime que les décisions à l'égard des produits et services doivent être prises dans le meilleur intérêt des patients. Nous n'essayons pas de remporter des contrats en offrant ou en acceptant des gestes professionnels s'il s'agit d'incitations adressées aux décideurs.



 **Respecter une norme d'honnêteté.**

Conflits d'intérêts

Les conflits d'intérêts ne sont pas rigoureusement interdits s'ils sont communiqués aux Ressources humaines ou au service Conformité des soins de santé.

Tout conflit d'intérêts réel ou potentiel peut être signalé de manière anonyme en contactant le Numéro d'assistance Exprimez-vous.

Un conflit d'intérêts intervient lorsque les intérêts privés d'une personne sont susceptibles d'influencer ou d'interférer (en réalité ou en apparence) avec les intérêts de ZimVie ou la performance, les responsabilités ou la loyauté d'un membre de l'équipe vis-à-vis de ZimVie. L'existence d'un conflit d'intérêts dépend des circonstances, notamment de la nature et de l'importance relative des intérêts en question. Les conflits d'intérêts sont strictement interdits, à moins d'être divulgués aux services Ressources humaines ou Conformité des soins de santé et résolus par ces services conformément aux politiques et procédures de la Société.

Les membres de l'équipe qui ne savent pas si une certaine activité ou situation pourrait être ou est, dans les faits ou potentiellement, un conflit d'intérêts doivent contacter les services Ressources humaines ou Conformité des soins de santé.

Opportunités professionnelles

Sans le consentement du Conseil d'administration de ZimVie ou de ses délégués, il est interdit aux membres de l'équipe d'accepter des opportunités commerciales personnelles découvertes grâce à leur poste chez ZimVie ou à leur utilisation des biens ou informations de ZimVie. Les membres de l'équipe doivent placer les intérêts de ZimVie au-dessus des leurs lorsque des opportunités commerciales se font jour. Les membres de l'équipe ne doivent pas utiliser les biens ou les informations de ZimVie ou leur poste au sein de la Société pour réaliser des gains personnels et ne doivent pas entrer en concurrence, directement ou indirectement, avec ZimVie.

 **Nous n'essayons pas de remporter des contrats en offrant ou en acceptant des gestes professionnels s'il s'agit d'incitations adressées aux décideurs.**

Dossiers de la société

L'ensemble des livres, dossiers, comptes et états financiers de ZimVie doivent être tenus avec un niveau de détail raisonnable, doivent refléter fidèlement les transactions et être conformes aux exigences légales et aux contrôles internes. Par exemple, les membres de l'équipe doivent :

S'assurer que les documents de fabrication sont conformes aux exigences internes et externes et qu'ils respectent les efforts de ZimVie en matière de sécurité des produits ;

Conserver des données cliniques qui respectent les normes réglementaires et d'entreprise en matière de confidentialité ;

Documenter et consigner comme il se doit les frais professionnels.

Les fonds ou actifs non consignés ou « hors comptabilité officielle » sont strictement interdits. ZimVie exige une consignation et une déclaration honnêtes et fidèles des informations pour aider à contrôler les processus, à détecter et à combler les écarts et à prendre des décisions professionnelles responsables. Les dossiers doivent être tenus ou détruits conformément aux politiques de conservation des dossiers de ZimVie.

Si vous ne savez pas si une certaine dépense est légitime, posez la question à votre responsable ou à un autre superviseur. Les règles et lignes directrices sont également consultables auprès du service Financier.



Les membres de l'équipe sont censés assurer l'exactitude, la confidentialité et la sécurité de l'ensemble des dossiers.

Utilisation des actifs de l'entreprise

ZimVie a une responsabilité déontologique envers ses actionnaires, celle d'avoir une gestion efficace de ses coûts. De même, les membres de l'équipe ont la responsabilité déontologique de protéger et d'assurer l'utilisation efficace des actifs et biens de ZimVie.

En général, les biens de ZimVie, tels que les fournitures de bureau, l'équipement de production, les produits et ses installations, ne peuvent pas être utilisés à des fins privées et pour des affaires autres que celles de ZimVie. ZimVie autorise l'utilisation occasionnelle et appropriée de ses ordinateurs et téléphones, tant que cette utilisation :

N'affecte pas négativement la performance professionnelle ;

N'entraîne pas un coût important pour ZimVie ;

Ne donne pas lieu à une autre responsabilité ou à des dommages pour ZimVie.

Le vol, la négligence et le gaspillage ont un effet direct sur la rentabilité, ce qui peut nuire à la capacité de la Société à réinvestir dans le développement de nouveaux produits, à proposer de la formation et à maintenir les avantages sociaux et la rémunération des membres de l'équipe.*

Lorsqu'ils représentent ZimVie ou qu'ils sont en déplacement pour la Société, les membres de l'équipe doivent dépenser de façon responsable et modérée, conformément aux lignes directrices établies de la société.

Documents soumis à des droits d'auteur et logiciels informatiques

De temps à autre, les membres de l'équipe peuvent avoir à reproduire un travail soumis à des droits d'auteur à des fins professionnelles. Les membres de l'équipe doivent s'assurer que cette reproduction est conforme aux lois en vigueur en matière de droits d'auteur.

De même, les membres de l'équipe peuvent copier et utiliser des logiciels sous licence uniquement de façon conforme au contrat de licence applicable aux logiciels.

Les membres de l'équipe doivent contacter le service Juridique s'ils ont des questions concernant la protection des droits d'auteur.

* Renvoie aux employés à temps plein et à temps partiel de ZimVie.



Nous conservons cette confiance en observant les normes déontologiques les plus exigeantes, en menant notre activité avec intégrité et en respectant l'ensemble des lois et réglementations en vigueur.



Le respect de la loi, dans la lettre et dans l'esprit, est le fondement des normes déontologiques de ZimVie. L'ensemble des membres de l'équipe doit respecter et obéir à l'ensemble des lois, réglementations et règles en vigueur, ainsi qu'aux politiques et procédures de ZimVie.

Nous déployons des efforts importants pour gagner la confiance des professionnels de santé, des patients et des organismes de réglementation publics et sectoriels en allant plus loin dans tout ce que nous faisons.

Versements indus

ZimVie applique la tolérance zéro lorsqu'il s'agit des versements indus.

ZimVie s'engage à respecter les lois de lutte contre les dessous-de-table, les pots-de-vin et la corruption dans l'ensemble des pays où elle opère et mène son activité. Les membres de l'équipe et les partenaires professionnels ne doivent pas offrir, promettre, autoriser ou verser un dessous-de-table, un pot-de-vin ou toute chose de valeur (directement ou indirectement) à une personne afin d'obtenir ou de récompenser indûment un traitement favorable dans une transaction commerciale. La société ne fournit, n'offre ou n'accepte les versements indus en aucune circonstance, même si le résultat final est de perdre ou de se retirer d'une affaire.

Concurrence, traitement équitable et lutte antitrust

ZimVie cherche à faire mieux que ses concurrents de façon loyale et honnête. Nous nous efforçons d'obtenir des avantages concurrentiels grâce à des résultats supérieurs, jamais par le biais de pratiques commerciales contraires à la déontologie ou à la loi. Il est strictement interdit de voler ou d'obtenir autrement de façon indue des informations exclusives d'une autre société, de détenir des informations ayant trait au secret professionnel qui ont été obtenues sans le consentement de leur propriétaire ou amener des membres de l'équipe passés ou actuels d'autres sociétés à faire ces divulgations.

La Société attend des membres de l'équipe et des partenaires professionnels qu'ils traitent de façon loyale avec les clients, fournisseurs, concurrents et les autres membres de l'équipe. Nous n'obtenons pas d'avantage indu auprès de quiconque via la manipulation, la dissimulation, le détournement d'informations privilégiées, la fausse déclaration de faits importants ou toute autre pratique de traitement déloyal intentionnel.

Il est également interdit aux membres de l'équipe et aux partenaires professionnels de collaborer avec un concurrent ou de prendre des mesures qui pourraient avoir un effet anticoncurrentiel indu sans l'approbation préalable du service Juridique.



 **ZimVie cherche à faire mieux que ses concurrents de façon loyale et honnête.**

Interactions avec les professionnels de santé

ZimVie s'engage à avoir des interactions déontologiques avec les professionnels de santé. Des relations de travail solides avec les professionnels de santé sont essentielles à la réussite de la Société et à l'amélioration et à l'innovation continues des soins destinés aux patients.

ZimVie et ses partenaires professionnels consultent régulièrement des professionnels de santé expérimentés qui rendent des services à la Société dans différents domaines, notamment le développement de produit, la recherche clinique et la formation et la pédagogie autour de l'utilisation sûre et efficace de nos produits. Un grand nombre de ces professionnels de santé sont également des clients qui recommandent et utilisent nos produits et services.

Nos collaborations avec les professionnels de santé sont étroitement réglementées par les autorités publiques et font l'objet de contrôles supplémentaires en raison des différents rôles et des relations financières que les professionnels de santé peuvent avoir avec la Société. À ce titre, nous respectons scrupuleusement les règles suivantes :

ZimVie et ses partenaires professionnels n'utilisent pas leurs interactions avec les professionnels de santé pour influencer de manière illégitime l'achat, la location, la recommandation, l'utilisation, la prescription ou les décisions relatives à la couverture associés aux produits et services de ZimVie.

Toutes les décisions relatives aux produits sont prises dans l'intérêt du patient et non en contrepartie d'un paiement, de quelque nature que ce soit, ou d'un autre avantage émanant de la Société.

ZimVie sélectionne et recrute les professionnels de santé pour des services de conseil uniquement sur la base de leurs qualifications, de leur expérience, de leurs compétences et de leur savoir-faire pour traiter un besoin identifié, et non sur la base de contrats réels ou potentiels pour ZimVie.

ZimVie rémunère les professionnels de santé pour les services légitimes fournis sur la base de la juste valeur de marché.

Tous les arrangements avec les professionnels de santé doivent être dûment approuvés et correctement documentés.

ZimVie ne conditionne ni ne récompense jamais un arrangement financier avec des professionnels de santé. ZimVie et ses partenaires professionnels ne fournissent pas de produits et services gratuits ni de subventions aux professionnels de santé en échange d'un accord explicite ou implicite pour utiliser, acheter, commander ou recommander des produits ZimVie.

 **ZimVie ne conditionne ni ne récompense jamais un arrangement financier avec un professionnel de santé.**

Délit d'initié

Tous les pays ont adopté des lois interdisant les transactions portant sur des actions basées sur des informations internes importantes et non connues du public. Les membres de l'équipe peuvent faire face à ce type d'informations internes dans le cadre de leur travail, notamment des informations sur les rachats, résultats, nouveaux produits ou découvertes, approbations de produits, changements importants au niveau de la direction, procès ou procédures réglementaires à venir et coentreprises. Les membres de l'équipe qui ont accès à des informations internes ne sont pas autorisés à utiliser ou à partager ces informations (tuyaux) à des fins de transactions portant sur des actions en vue d'un gain personnel, au profit d'une autre personne ou à des fins autres que l'activité de ZimVie.

Cette interdiction comprend les transactions relatives aux actions, les valeurs mobilières et les tuyaux liés à ZimVie, ainsi que :

Les clients ou partenaires professionnels actuels ou potentiels de ZimVie ;


Les sociétés négociant un contrat avec ZimVie ;

Outre les interdictions liées aux délits d'initié, les membres de l'équipe doivent faire attention à la façon dont les informations internes sur ZimVie sont communiquées en dehors de la Société. La communication d'informations de façon prématurée, incorrecte ou sans autorisation adéquate (même si la communication semble insignifiante, sans conséquence ou innocente) pourrait avoir des conséquences graves sur la position concurrentielle de la Société, le cours de son action, ses procès en attente ou sa valeur pour les actionnaires.

Pratiques d'achat

ZimVie achète ses fournitures et ses services en prenant pour seuls critères la qualité, le prix et la valeur. Nous traitons nos partenaires professionnels de façon loyale, ouverte et honnête.

Dans le cadre de nos efforts visant à soutenir la communauté internationale dont nous faisons partie, ZimVie respecte les lois et réglementations en vigueur régissant la divulgation et les comportements liés aux minerais qui alimentent les conflits. Nous prenons part à un processus de diligence raisonnable avec nos fournisseurs quant à l'origine, la source et la chaîne de détention des minerais qui alimentent les conflits.

 **Les individus qui violent les lois sur le délit d'initié en effectuant des transactions ou en fournissant des tuyaux peuvent faire l'objet de graves sanctions civiles et pénales, même s'ils n'ont pas participé à la transaction ou bénéficié personnellement de la négociation.**

Attentes vis-à-vis des Partenaires professionnels

ZimVie attend de ses partenaires professionnels qu'ils agissent avec le même degré d'intégrité et d'engagement vis-à-vis des pratiques professionnelles déontologiques que les membres de l'équipe. ZimVie exige de ses partenaires professionnels qu'ils souscrivent à ce Code et à l'ensemble des dispositions qu'il contient. Nous exigeons également des partenaires professionnels qu'ils se conforment aux autres politiques et procédures de la société, notamment aux Manuels de conformité pertinents publiés par la Société.

ZimVie s'attache à fabriquer des produits sûrs et efficaces en respectant les normes de qualité les plus strictes.

Nous respectons les lois et réglementations de l'ensemble des pays où nous menons notre activité et nous reconnaissons l'importance de nos relations avec les organismes de réglementation pour favoriser le bon déroulement de nos opérations commerciales.



Nous traitons nos partenaires professionnels de façon loyale, ouverte et honnête.

Notre engagement envers la qualité

Les patients et les professionnels de santé comptent sur l'engagement de la Société envers la qualité de ses produits, instruments et services. Des systèmes et processus conformes à la réglementation ont été adoptés et mis en œuvre pour assurer les normes les plus rigoureuses de qualité et de sécurité.

Tous les membres de l'équipe jouent un rôle essentiel dans l'amélioration continue des systèmes et processus d'assurance qualité de la Société. Nous comptons sur les membres de l'équipe pour respecter les lois, réglementations et politiques et procédures en vigueur. Les membres de l'équipe sont encouragés à soulever des questions et à exprimer leurs préoccupations autour des questions susceptibles d'affecter la qualité ou la sécurité des produits, instruments et services.

Restrictions au commerce international

En tant que société mondiale, ZimVie vend et expédie régulièrement ses produits à l'international. Nous nous engageons à respecter les lois et réglementations en vigueur sur le contrôle des importations et des exportations aux États-Unis et dans les pays où nous menons notre activité.

ZimVie n'engage pas de transactions commerciales avec des pays sanctionnés ou frappés de boycotts sans l'accord écrit du service Conformité commerciale.



Inspections et enquêtes publiques

De temps à autre, nous sommes susceptibles d'être contactés par des enquêteurs d'organismes publics ou de recevoir des demandes d'informations de ces derniers. La Société a pour politique de coopérer entièrement avec les inspections et les enquêtes menées par les organismes publics. Les membres de l'équipe ne doivent jamais détruire ni modifier les documents, mentir ou faire des déclarations trompeuses vis-à-vis d'un enquêteur public, tenter d'amener un autre membre de l'équipe à fournir des informations inexactes et/ou entraver, induire en erreur ou retarder la communication d'informations ou de documents à des autorités publiques. Les membres de l'équipe doivent coopérer pleinement pendant les inspections et enquêtes.

Si un membre de l'équipe est contacté par un enquêteur public ou reçoit une demande d'informations de ce dernier, il doit immédiatement avertir :

Son responsable ;

Le service Juridique de la région ou de la division ;

Le service Conformité des soins de santé.

Les membres de l'équipe des services Juridique et Conformité des soins de santé doivent informer le directeur juridique et de la conformité de ZimVie ou le vice-président sénior en charge de la qualité, des affaires réglementaires et cliniques de ZimVie de la demande. Les membres de l'équipe ne doivent pas remettre de documents aux enquêteurs gouvernementaux sans l'approbation préalable écrite du directeur juridique et de la conformité de ZimVie ou du vice-président sénior en charge de la qualité, des affaires réglementaires et cliniques de ZimVie.



ZimVie a mis des systèmes et des processus en place pour veiller à assurer les normes de qualité et de sécurité les plus rigoureuses.

En tant que société cotée en bourse, ZimVie respecte des lignes directrices particulières en matière de publicité, de marketing ou de publication de communications destinées au public et en matière de participation au processus politique.

En outre, il est essentiel de protéger les données des membres de l'équipe, des clients et les autres données pour maintenir la confiance des parties prenantes internes et externes de la Société.

Nous sommes une entreprise citoyenne et à ce titre, nous encourageons la participation aux activités des organisations caritatives, éducatives et humanitaires à travers le monde et les soutenons régulièrement.

Communications institutionnelles

Dans le cadre de notre activité, nous communiquons avec les clients, les professionnels de santé, les fonctionnaires, les analystes financiers et d'autres acteurs dans le domaine public. Il est essentiel de communiquer avec ces publics de façon réfléchie, prudente et adéquate pour préserver notre réputation.

L'ensemble des communications écrites et orales destinées à un public externe (y compris les discours, les communiqués de presse et les présentations) doivent être examinées par le service Communications institutionnelles et potentiellement par d'autres parties avant leur publication.

Si la communication est adressée à la communauté des investisseurs/analystes, le service Relations avec les investisseurs doit également examiner la communication.

Cette politique s'applique également aux informations sur ZimVie que les membres de l'équipe peuvent publier en ligne ou partager sur les réseaux sociaux.

Pratiques publicitaires et marketing

La publicité et le marketing sont des outils importants qui contribuent à notre succès. ZimVie respecte les lois et réglementations locales, régionales et nationales régissant les pratiques publicitaires et marketing. La publicité et la promotion des produits de la Société sont soumises à des processus internes d'approbation préalable, y compris à l'approbation du service Juridique.

ZimVie a pour politique de promouvoir et de commercialiser ses produits de façon légitime et honnête. Les membres de l'équipe doivent veiller à proposer une représentation fidèle des possibilités offertes par les produits et services et de leurs avantages. L'ensemble des présentations promotionnelles, y compris les allégations et les comparaisons de produits, doivent être exactes, équilibrées, justes, objectives, non ambiguës et conformes à l'étiquetage des produits.

De même, les comparaisons entre les produits de ZimVie et ceux des concurrents doivent être honnêtes, étayées et conformes à l'ensemble des lois et réglementations. Les produits de ZimVie ne doivent pas être étiquetés ou commercialisés d'une façon qui puisse amener à les confondre avec ceux des concurrents. Nous ne devons pas dénigrer les produits, services ou employés des concurrents.

Nous commercialisons nos produits uniquement pour leurs utilisations approuvées, tel qu'établi par les organismes réglementaires et publics.

D'une façon générale, ZimVie ne participe pas aux activités qui promeuvent les professionnels de santé ou leur établissement. Les activités liées aux professionnels de santé doivent respecter les pratiques légales et régionales et être conformes aux exigences de juste valeur de marché.



Nous commercialisons nos produits uniquement pour leurs utilisations approuvées.

Informations exclusives et confidentielles

Les membres de l'équipe doivent faire preuve de jugement éclairé lorsqu'ils communiquent des informations exclusives ou confidentielles concernant ZimVie ou ses clients à d'autres membres de l'équipe et doivent uniquement communiquer les informations à ceux qui ont légitimement besoin de les connaître. Les membres de l'équipe ne doivent pas communiquer ou autoriser la communication d'informations exclusives ou confidentielles à des personnes qui ne sont pas des membres de l'équipe, sauf lorsque cela a été préalablement approuvé par le service Juridique ou est prévu par les lois et réglementations en vigueur.

Si des informations confidentielles ou exclusives tombent entre de mauvaises mains, de façon accidentelle ou délibérée, ZimVie et/ou ses clients peuvent subir des dommages. L'obligation des membres de l'équipe de préserver la confidentialité des informations exclusives de ZimVie se poursuit, même après la cessation de leur emploi.

Chaque membre de l'équipe a droit à la confidentialité de certains dossiers et informations confidentielles relatifs à l'emploi, comme l'adresse du membre de l'équipe, sa date de naissance, son numéro d'identification auprès des organismes publics, ses documents de rémunération et de performance, en respect des lois en vigueur.* ZimVie collecte et conserve ces informations personnelles conformément aux lois et réglementations en vigueur. Nous limitons l'accès à ces informations au besoin et nous ne les utilisons que dans la mesure nécessaire à des fins professionnelles légitimes, notamment pour administrer les responsabilités en matière de Ressources humaines.

L'ensemble des utilisations que fait ZimVie des marques déposées et des appellations commerciales doivent être conformes aux politiques et procédures de la Société. ZimVie respecte la propriété intellectuelle d'autrui et ne violera pas délibérément les brevets valables, les marques déposées et/ou les droits d'auteur d'autrui. Les membres de l'équipe qui estiment qu'une autre société viole un brevet, une marque déposée ou un droit d'auteur de ZimVie doivent contacter le service Juridique.

Qu'est-ce que les informations exclusives ou confidentielles ?

Informations exclusives : la propriété intellectuelle, comme les secrets professionnels, les brevets, les marques déposées et les droits d'auteur, ainsi que les business plans, les plans marketing et de services, les idées d'ingénierie et de fabrication, les dessins, les bases de données, les dossiers confidentiels, les informations sur les salaires et les données et rapports financiers non publiés.

Informations confidentielles : toutes les informations non publiques susceptibles d'être utiles aux concurrents ou dommageables à la Société ou à ses clients, si elles étaient divulguées ; les informations confidentielles incluent également les informations qui peuvent être utilisées pour identifier les patients utilisant les produits de ZimVie.

Secrets commerciaux : une forme d'informations tant exclusives que confidentielles. Conformément aux lois fédérales et d'État, les informations qui tirent une valeur économique indépendante du fait qu'elles ne sont pas connues et ne sont pas facilement vérifiables par d'autres constituent un secret commercial si ZimVie a pris des mesures raisonnables pour garder les informations secrètes.

 **ZimVie prend la confidentialité au sérieux.**

Divulgations publiques

ZimVie est une société cotée et à ce titre, elle est tenue de respecter certaines normes quant aux divulgations et annonces publiques. L'ensemble des divulgations et des annonces effectuées par ZimVie vis-à-vis des actionnaires ou des investisseurs doivent être exactes et complètes, présenter de façon honnête l'objet de la divulgation (qu'il s'agisse de la situation financière de ZimVie, de ses résultats d'exploitation, de ses flux de trésorerie, de sa liquidité ou autre) et doivent être partagées en temps opportun, comme prévu par les lois et les exigences boursières en vigueur.

Les membres de l'équipe peuvent être sollicités pour fournir ou examiner des informations qui seront incluses dans les déclarations de ZimVie auprès de la Securities and Exchange Commission aux États-Unis, d'autres organismes publics ou qui seront divulguées au public. ZimVie attend de l'ensemble des membres de l'équipe qu'ils prennent cette responsabilité au sérieux et qu'ils fournissent des informations pertinentes, objectives, exactes et complètes pour favoriser des divulgations exhaustives, honnêtes, exactes, dans les délais opportuns et compréhensibles.

Initiatives caritatives, pédagogiques et humanitaires

ZimVie s'engage envers les localités où elle intervient et mène son activité en encourageant la participation aux organisations et activités caritatives, pédagogiques et humanitaires et en les soutenant. Ces initiatives ne doivent jamais être utilisées dans le but d'influencer de façon illégitime une décision d'achat, de location, de recommandation, d'utilisation, de prescription ou de prise en charge liée aux produits et aux services de ZimVie.

Processus et contributions politiques

Les fonctionnaires ont souvent besoin d'informations rapides et valables sur lesquelles fonder leurs décisions. Parfois, à travers des porte-parole désignés, ZimVie proposera des opinions sur des textes de loi susceptibles d'affecter les intérêts commerciaux de ZimVie, et les intérêts des membres de son équipe ou de ses clients. Nous respectons l'ensemble des lois et réglementations en vigueur relatives au lobbying ou aux tentatives d'influence vis-à-vis des fonctionnaires. Néanmoins, ZimVie ne fait pas de contributions politiques au titre de la Société.

 **Le Numéro d'assistance Exprimez-vous de ZimVie est exploité par un prestataire de services tiers. Il est joignable 24h/24, sept jours sur sept.**

Le Code présente les principes et les normes déontologiques qui s'appliquent à l'ensemble des membres d'équipe.

Vous devez vous conduire conformément aux normes juridiques et déontologiques présentées dans le Code et aux politiques et procédures de ZimVie.

Les membres de l'équipe doivent s'efforcer d'éviter ne serait-ce que l'apparence d'un comportement illégitime.

ZimVie attend de l'ensemble des membres de l'équipe et des partenaires professionnels qu'ils lisent, comprennent et respectent le Code. De façon régulière, outre le respect des exigences de formation, les membres de l'équipe sont censés signer une attestation écrite indiquant qu'ils ont lu, compris et accepté de suivre le Code.



Exprimez-vous : signaler une violation potentielle ou avérée

De temps à autre, les membres de l'équipe ou les partenaires professionnels peuvent apprendre ou soupçonner que d'autres membres de l'équipe ou partenaires professionnels puissent avoir violé les politiques et procédures de la Société ou les lois, réglementation et codes sectoriels en vigueur.

Les membres de l'équipe et partenaires professionnels sont tenus de signaler toute préoccupation ou violation basée sur un fait avéré ou un soupçon, directement à leur responsable, superviseur ou au service Conformité ou via le Numéro d'assistance Exprimez-vous de la Société. Lorsqu'ils sont disponibles, les membres de l'équipe et les partenaires professionnels peuvent choisir d'opérer des signalements via des canaux de signalement externes. Des informations sur les canaux de signalement externes sont indiquées sur le site Web du Numéro d'assistance Exprimez-vous de la Société.

Les activités avérées ou soupçonnées qui doivent être signalées incluent ce qui suit :

Violations des lois, réglementations ou codes sectoriels en vigueur ;

Violations des exigences du programme fédéral de santé aux États-Unis ;

Les violations du Code ;

Les violations des politiques et procédures ;

Préoccupations au sujet de la comptabilité, du contrôle comptable interne de ZimVie ou des questions liées à l'audit.

Il est dans notre intérêt de signaler ces violations immédiatement car ce faisant, ZimVie peut empêcher la survenue ou la poursuite de comportements contraires à la déontologie ou à la loi et empêcher la dégradation d'une situation.

Les signalements et l'identité des auteurs de signalements seront traités de façon aussi confidentielle que possible, conformément aux obligations et à l'engagement de la Société d'enquêter sur ces signalements et à toute exigence de divulgation prévue par la loi. Les membres de l'équipe et les partenaires professionnels peuvent choisir d'effectuer ces signalements de façon anonyme via le processus du Numéro d'assistance Exprimez-vous, sauf disposition contraire de la loi.

Les signalements doivent être faits de bonne foi. La bonne foi ne signifie pas que le membre de l'équipe ou que le partenaire professionnel a raison, mais que la personne estime fournir des informations véridiques.

En cas de non-signalement de violations avérées ou potentielles, les conséquences peuvent être graves. Les membres de l'équipe ou les partenaires professionnels qui violent le Code, ne signalent pas un problème potentiel, ne divulguent pas des informations sur un problème avéré ou soupçonné ou ne coopèrent pas à une enquête pourront faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au renvoi.

Les signalements ne doivent pas être faits aux fins de harcèlement ou d'abus. Les membres de l'équipe qui font sciemment de faux signalements feront l'objet de mesures disciplinaires.

Absence de représailles

ZimVie interdit les représailles à l'encontre des membres de l'équipe ou des partenaires professionnels qui signalent de bonne foi un problème de conformité ou juridique avéré ou soupçonné.

Les membres de l'équipe ou partenaires professionnels qui estiment avoir fait l'objet de représailles doivent le signaler aux services des Ressources humaines, de la Conformité ou via le Numéro d'assistance Exprimez-vous.

Les membres de l'équipe ou partenaires professionnels peuvent porter des questions ou des préoccupations à l'attention de ZimVie via un des canaux disponibles. Les membres de l'équipe ou partenaires professionnels doivent choisir la méthode de signalement avec laquelle ils sont le plus à l'aise.

La simple remise en cause du signalement d'une violation par un membre de l'équipe ou d'un partenaire professionnel, ou de sa coopération dans le cadre d'une enquête, peut être considérée comme une forme de représailles, car cela peut faire sentir au membre de l'équipe ou au partenaire professionnel qu'il a fait quelque chose qu'il ne fallait pas faire en signalant l'incident ou qu'une méthode de signalement différente aurait dû être utilisée.

Les membres de l'équipe qui infligent des représailles à d'autres membres de l'équipe ou partenaires professionnels pour avoir signalé des violations avérées ou soupçonnées de nos obligations juridiques ou déontologiques, ou pour avoir coopéré avec des enquêteurs, seront eux-mêmes en violation du Code et feront l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au renvoi. Les représailles pourront aussi être une violation de la loi et risquent d'assujettir le contrevenant individuel et ZimVie à une responsabilité civile.



Conflits

Le Code fournit des conseils concernant les lois et réglementations en vigueur dans les territoires où intervient ZimVie ; toutefois, ces lois et réglementations sont souvent complexes et varient d'un pays à l'autre. Si un conflit existe entre le Code et une loi ou réglementation, l'exigence la plus restrictive s'applique.

Les membres de l'équipe qui estiment qu'un conflit existe entre le Code et une loi ou réglementation doivent contacter les services Ressources humaines ou Conformité des soins de santé.

Dérogations

Il peut convenir de déroger à une disposition du Code dans une situation particulière. Les membres de l'équipe qui sollicitent une dérogation doivent en parler à leur responsable ou superviseur, lesquels contacteront à leur tour les services Juridique ou Conformité des soins de santé. Sauf approbation préalable du directeur juridique et de la conformité, toutes les dispositions du Code s'appliquent.

Les dérogations au Code pour les dirigeants ou le Conseil d'administration de ZimVie ne peuvent être accordées que par le Conseil d'administration et seront divulguées rapidement conformément aux exigences applicables de la Securities and Exchange Commission américaine.

ZimVie se réserve le droit d'examiner régulièrement le Code pour savoir si des révisions sont de mise et pour effectuer les révisions nécessaires.



 **ZimVie**

[Zimvie.com/speakup](https://zimvie.com/speakup)

Composez le +1 800 461 9330

(numéro gratuit aux États-Unis, au Canada et à Porto Rico)

Les numéros de téléphone des membres de l'équipe en dehors des États-Unis, du Canada et de Porto Rico sont disponibles sous l'onglet Téléphone sur le site Internet.

Envoyez un SMS au +1 970 762 2067

Le service par SMS n'est disponible que pour les personnes situées en Amérique du Nord.

compliance.hotline@zimvie.com